** REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE**

 **Union Discipline – Travail**

**DECLARATION DE LA COTE D’IVOIRE A L’OCCASION DE LA 50ème SESSION DE LA**

**COMMISSION POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

**Thème**: Evolution de la structure par âge de la population et development durable

**© NEW YORK, Avril 2017**

**Madame la Présidente**

La délégation que j’ai l’honneur de conduire au nom de Madame le Ministre du Plan et du Développement, se félicite de la tenue de la 50ème session de la Commission Population et Développement qui offre une opportunité majeure de réflexion stratégique sur le thème prioritaire de cette session. Je voudrais vous féliciter par ailleurs, pour la conduite éclairée des débats et vous assurer de notre pleine collaboration pour le succès des travaux.

**Madame la Présidente**

L’ambition du Gouvernement, de « faire de la Côte d’Ivoire un pays émergent à l’horizon 2020 et un pays phare dans la sous-région Ouest Africaine, reste tributaire d’un certain nombre de défis à relever, au nombre desquels, figurent les défis démographiques. En effet, la Côte d’Ivoire fait partie des pays d’Afrique Subsaharienne à forte croissance démographique qui s’explique par une forte natalité avec un indice de fécondité estimé à 5 enfants par femme en moyenne, selon les résultats de la dernière Enquête Démographique et de santé réalisée en 2012. D’un peu moins de 4 millions d’habitants en 1960, la taille de la population ivoirienne a atteint les 23 millions en 2014, c’est dire que l’effectif de la population totale a été multiplié par six (6) dans l’intervalle. Si la progression s’est faite pour le pays entier à un rythme annuel supérieur à 3% jusqu’à la fin des années 90 et au taux moyen de 2.6% entre 1998 et 2014, elle demeure néanmoins supérieure au niveau moyen observé dans l’ensemble des pays africains. Le maintien d’un tel rythme d’accroissement conduirait à un doublement de la population tous les 27 ans et verrait donc la Côte d’Ivoire compter :

* 26.5 millions d’habitants en 2020;
* 30 millions en 2025 et
* 46 millions à l’horizon 2041.

**Madame la Présidente**

La population ivoirienne, composée de presque autant de femmes que d’hommes, est particulièrement jeune de par les ratios suivants :

* les moins de 5 ans représentent à eux seuls 16% de la population totale;
* les moins de 15 ans 41.5%;
* les 15-64 ans 56% et
* les 65 ans et plus 2.5%.

La population ivoirienne est composée à 77.7% de jeunes: soit 4 individus sur 5 sont âgés de moins de 35 ans. Une telle structure est marquée ipso facto par un ratio relativement élevé d’inactifs. La jeunesse de cette population ivoirienne est donc le reflet d’une transition démographique lente.

**Madame la Présidente**

Cependant, Malgré les années de crise, la Côte d’Ivoire a fait d’importants efforts et enregistre une période de forte croissance économique depuis 2012 tout en veillant au respect de ses engagements nationaux et internationaux notamment en matière de population et développement conformément aux recommandations du Plan d’Action de la CIPD de 1994. Les initiatives déjà prises par le Gouvernement sont les suivantes:

* Création en 2012, d’un Office National de la Population doté d’une autonomie de gestion et d’une force potentielle de leadership avec pour mandat la formulation et la coordination de l’ensemble des politiques et programmes de population sur tout le territoire national ;
* Organisation sous le leadership de l’Office de la population, d’une Consultation Nationale sur le Dividende Démographique en 2014 ;
* Formulation et adoption d’une nouvelle Politique Nationale de Population en 2015 à travers le prisme du dividende démographique qui fixe, entre autres, comme défis majeurs à relever pour les dix prochaines années (i) l’accélération du rythme de la transition démographique, (ii) la valorisation du capital humain, (iii) l’accès à un emploi décent pour tous les jeunes et (iv) l’amélioration de la gouvernance ;
* Intégration des enjeux et défis du dividende démographique dans le Plan National de Développement 2016-2020 avec un accent particulier sur la réalisation de *la révolution contraceptive*
* La prise d’un décret pour rendre l’école obligatoire pour tous les enfants en âge d’aller à l’école, ceci pour favoriser la scolarisation de la jeune fille.

**Madame la Présidente**

La Côte d’Ivoire reconnaît que l’investissement dans le capital humain, en améliorant l’accès à la santé et à l’éducation ainsi que les perspectives d’emplois productifs accessibles aux jeunes, est primordial pour la stabilité et le développement durable des pays.

Toutefois, elle est conscienteque les jeunes, sans emploi, ont tendance à quitter la campagne pour venir dans les villes et grossir les rangs des personnes en quête d’emploi, ayant comme incidence directe une persistance de la pauvreté, la prolifération de quartiers précaires, l’occupation anarchique de l’espace urbain, la dégradation de l’environnement et la croissance de l’insalubrité.

**Madame la Présidente**

Dans sa volonté d’intégrer beaucoup plus que par le passé, la variable démographique dans la planification du développement, afin de tirer profit du **dividende démographique et accéder au statut de pays émergent à l’horizon 2020**, le gouvernement voudrait de façon solennelle :

* **Réaffirmer** son engagement pour les nouveaux cadres internationaux et régionaux de développement en conformité avec le Plan d’Action de la CIPD ainsi que ceux des Objectifs de Développement Durable;
* **Renouveler** son accord parfait avec la position commune des pays africains sur les objectifs de développement au-delà de 2015 ;
* **œuvrer** davantage pour renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et environnemental des questions de population et développement ;
* **consolider** les mesures visant à favoriser l’accès à l’éducation et le relèvement du niveau de l’offre de formation tout en valorisant les questions transversales liées à l’environnement et au genre ;
* **renforcer** la prise en charge sanitaire et améliorer davantage les conditions pour la participation de la jeunesse à la vie économique.

**Je vous remercie.**

**Fait à New York, le 3 avril 2017**

**Tano N’grouma Kobena Joseph**

Directeur de Cabinet Adjoint du

Ministre du Plan et du Développement